

## PROCES-VERBAL

**Nombre de membres  
en exercice : 10**

Le vendredi 26 mai 2023, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de BITARELLE René.

**Présents : 7**

**Sont présents** : BITARELLE René, MONFREUX Raymond, VERGNE Louis, PESTOURIE Christine, VAURS Laurence, CROS Michel, MARTINIE Francis

**Votants : 7**

**Excusés** : BLANCHARD Mickaël, MOULENE Patrice, VERT Michel

**Secrétaire de séance** : VERGNE Louis

**Auxiliaire de séance** : Emmanuelle BOUYGES

Une minute de silence est observée en mémoire d'Annie CHASSAGNE décédée le 14.05.2023.

Lecture du procès-verbal de la séance du 08 Avril 2023 par Michel CROS, secrétaire de séance.  
Le procès-verbal est approuvé et publié.

**Ordre du jour de la séance :**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- Rénovation - renforcement du Pont de Saint-Mathurin : attribution du marché,
- Programme de travaux de voirie 2023 : attribution du marché,
- Poste de 3ème Adjoint,
- Révision de la participation à la couverture prévoyance des agents,
- Révision de la convention de location de la Salle des fêtes,
- Questions diverses.

**Réfection d'un pont voûté à Saint-Mathurin : attribution du marché (N° DE\_26\_2023)**

M. VERGNE rappelle que la consultation des entreprises pour la réfection - renforcement du Pont de Saint Mathurin a eu lieu du 31.03.23 au 25.04.2023.

3 entreprises ont répondu :

- SAS COBRAM
- SAS GAUTHIER
- SAS MARTINIE ET FILS

Le Bureau d'études DEJANTE VRD & CONSTRUCTION s'est chargé de l'analyse des offres.

M. VERGNE présente aux élus les tableaux des résultats.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- **de retenir** l'entreprise SAS COBRAM (47100 TRENTELS) pour un montant de travaux de **135 475,50 € HT** soit **162 570,60 TTC**

M. le Maire est autorisé par délégation du Conseil Municipal du 23.05.2020 à signer le marché et les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux qui sont inscrits au Budget 2023 de la Commune.

**Résultat du vote : Adopté – Votant : 7**

**Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

**Programme de travaux de voirie 2023 : attribution (N° DE\_27\_2023)**

M. VERGNE rappelle qu'il a pris contact avec le Bureau d'études Corrèze Ingénierie, pour une estimation de programme de travaux de voirie, pour 2023, ainsi que la maîtrise d'œuvre afférente aux travaux.

M. VERGNE rappelle que les travaux retenus sont :

Tranche ferme : - Impasse des Gorges à Négrevergne,

- CR Lapeyre vers Le Pradel de Négrevergne,
- CR de Mialaret

Tranche optionnelle : - CR Farnès

La consultation des entreprises a été réalisée du 13.04.23 au 22.05.23.

3 entreprises ont répondu :

- SARL CROUTE
- SAS EUROVIA PCL
- SAS DEVAUD TP

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- **de retenir** l'entreprise DEVAUD TP pour un montant de travaux de :

- Tranche ferme : **67 363,50 € HT**

- Tranche optionnelle : **12 882,00 € HT**

**soit un total de 80 245,50 HT soit 96 294,60 TTC**

M. le Maire est autorisé par délégation du Conseil Municipal du 23.05.2020 à signer le marché et les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux qui sont inscrits au Budget 2023 de la Commune.

Résultat du vote : Adopté – Votant : 7

Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **Révision de la participation à la garantie prévoyance des agents (N° DE\_28\_2023)**

L'ordonnance "relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique" a été publiée le 18.02.2021 en application de l'article 40 de la Loi du 06.08.2019 dite de "transformation de la fonction publique".

Elle fixe les grands principes, communs aux trois versants de la fonction publique, concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents titulaires et non titulaires.

Elle prévoit notamment une obligation de prise en charge mensuelle, sur la base d'un montant de référence fixé par décret, d'une partie du coût de cette protection sociale complémentaire. Cette prise en charge est à mettre en place au plus tard le 01.01.2025 en matière de prévoyance et au plus tard le 01.01.2026 en matière de santé.

M. le Maire indique que la participation à la garantie prévoyance des agents de notre collectivité a été mise en place par délibération du Conseil Municipal du 22.11.2013. Cette participation est de 7,30 €/agent/mois et n'a pas été révisée depuis le 18.10.2016.

Aucune participation n'a été mise en place au niveau santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- **de modifier** la participation à la couverture prévoyance des agents de la collectivité de la manière suivante : **10,00 €** par agent adhérent à un contrat individuel de prévoyance labellisé et par mois (10,00 €/agent/mois).

Résultat du vote : Adopté – Votant : 7

Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **Modification du règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes (N° DE\_29\_2023)**

M. le Maire indique que le règlement d'utilisation de la salle des fêtes avaient besoin d'être révisé suite aux travaux. M. le Maire en donne lecture aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'approuver** le nouveau règlement d'utilisation de la salle des fêtes,

- **de sa mise** en application à compter 01.06.2023

Résultat du vote : Adopté – Votant : 7

Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

## QUESTIONS DIVERSES

### Camp de Scouts :

M. le Maire indique que le camp n'aura pas lieu sur notre commune.

### Travaux à la station d'épuration de Saint-Mathurin :

M. VERGNE indique que les travaux devraient être achevés fin juillet 2023.

### Salle des Fêtes :

M. le Maire indique que la commission de sécurité aura lieu le 07 juin à 14h.

L'inauguration de la salle et du Bâtiment d'accueil pourra se prévoir le 16 juin à 17 h 30.

Un apéritif suivi d'un repas sera offert aux habitants de la commune.

### Epicerie :

Les démarches sont en cours. L'ouverture devrait se faire vers le 19.06.2023.

### Saisonniers 2023 :

Valentin SALAVERT du 01.07 au 31.07 (Poste à 33 h/semaine)

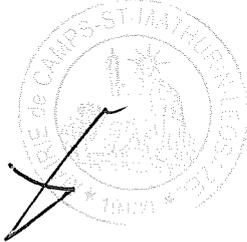
Chloé CHIVERS du 10.07 au 02.09 (Poste à 25 h/semaine)

Maxime CAPEL du 01.08 au 02.09 (Poste à 33 h/semaine)

### Projet de panneaux photovoltaïques au sol :

M. le Maire indique qu'un propriétaire a un projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur un terrain de 30 ha dont 20 ha seraient recouverts.

BITARELLE René  
Président de séance



VERGNE Louis  
Secrétaire de séance